

Convention de subvention mono-bénéficiaire Mobilité de l'enseignement supérieur 2019

Projet 2019-1-FR01-KA103-060736

Mobilité de l'enseignement supérieur

TAUX APPLICABLES POUR LES CONTRIBUTIONS UNITAIRES

Action clé n° 1 – Mobilité à des fins d'apprentissage pour l'Enseignement supérieur (ESUP) -
Mobilité entre pays participant au Programme

Soutien individuel

Mobilité des étudiants de l'ESUP

Mobilité des étudiants à des fins d'études, à l'exception des étudiants issus de pays et régions ultrapériphériques participant au Programme, et des pays et territoires d'outre-mer

	Pays de destination	Montant par mois en EUR
Groupe 1 <i>Pays participant au Programme avec un coût de vie élevé</i>	Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Royaume-Uni, Suède	270 € - 370 €
Groupe 2 <i>Pays participant au Programme avec un coût de vie moyen</i>	Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, France, Grèce, Italie, Malte, Pays-Bas, Portugal	220 € - 320 €
Groupe 3 <i>Pays participant au Programme avec un coût de vie bas</i>	Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Ancienne République yougoslave de Macédoine, Pologne, Roumanie, République Tchèque, Slovaquie, Slovénie, Turquie, Serbie	170 € - 270 €

Ces montants fixés par les établissements d'enseignement supérieur d'envoi **doivent être compris dans la fourchette autorisée**, pour la totalité de la durée du projet de mobilité.
Ecart minimum de 50 € entre chacun des 3 groupes de pays.

Mobilité des étudiants à des fins de stage : complément de 150 € par mois par rapport au taux ETUDES accordé.

Le nombre de participants pour les mobilités 2019/2020 n'étant pas encore connu, le montant exact des bourses n'a pas encore été présenté devant le conseil d'administration du lycée.

Une publication sera faite prochainement avec les montants accordés pour chaque mobilité de stage en fonction des groupes de pays concernés.

